



CAHIERS DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES

Appel d'offres ouvert sur offres des prix n°04/2023
Lundi 26 juin 2023 à 12 h 00 mn
(Séance publique)

Lot Unique

Passé en application de l'article 16 § 1, article 17 § 1 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'Université Abdelmalek Essaâdi ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle (26 Avril 2022).

Audit de l'existant, études techniques et suivis des travaux en VDI et réseaux informatiques actifs et passifs pour les différents établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi.

Cahier des prescriptions spéciales AO 04/2023	Audit de l'existant, études techniques et suivis des travaux en VDI et réseaux informatiques actifs et passifs pour les différents établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi.	2
--	--	---

Cahier des Prestations Spéciales

Audit de l'existant, études techniques et suivis des travaux en VDI et réseaux informatiques actifs et passifs pour les différents établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi.

Appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance publique en vertu des dispositions du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'Université Abdelmalek Essaâdi ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle. (26 Avril 2022)

Entre les soussignés :

Monsieur le **Président de l'Université Abdelmalek Essaâdi,**

D'une part

Et la société « **» -**

- Monsieur,
- Agissant en son nom et pour le compte de la société « » ;
- Adresse du siège social :
- Adresse du siège élu :
- Inscrit au Registre de commerce de sous le n°
- Affiliée à la CNSS sous le n°
- Patente sous le n° :
- Titulaire du Compte ouvert au nom de la Société « » à – Agence sous le n°

Désigné (ci-après) par le **fournisseur**

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIV

Cahier des prescriptions spéciales AO 04/2023	Audit de l'existant, études techniques et suivis des travaux en VDI et réseaux informatiques actifs et passifs pour les différents établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi.	3
--	--	---

SOMMAIRE

Article 1 : OBJET DU MARCHÉ	4
Article 2 : MODE DE PASSATION DU MARCHÉ	4
Article 3 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ	4
Article 4 : RÉFÉRENCES AUX TEXTES GÉNÉRAUX ET SPÉCIAUX	4
Article 5 : CONSISTANCE ET OBJECTIF DE LA MISSION	5
ARTICLE 6 : ÉTAPES DE LA MISSION	5
ARTICLE 7 : PRODUCTION DES DOCUMENTS À REMETTRE À L'ADMINISTRATION	7
ARTICLE 8 : MODALITÉS DE VÉRIFICATIONS DES PRESTATIONS ET D'APPROBATION DES DOCUMENTS FOURNIS.....	8
Article 9 : PROFIL DE L'ÉQUIPE AFFECTÉE À L'ÉTUDE.....	8
Article 10 : REMPLACEMENT DES CADRES PROPOSÉS	8
Article 11 : VALIDITÉ DU MARCHÉ – DÉLAI D'EXÉCUTION	8
ARTICLE 12 : ARRÊTS DE L'EXÉCUTION DU MARCHÉ.....	9
Article 13 : PÉNALITÉ DE RETARD	9
Article 14 : RÉVISION DES PRIX	9
Article 15 : PAIEMENTS	9
Article 16 : LANGUE DES DOCUMENTS FOURNIS	10
Article 17 : CAUTIONNEMENT ET RETENUE DE GARANTIE	10
Article 18 : ÉLECTION DE DOMICILE	10
Article 19 : SECRET PROFESSIONNEL	10
Article 20 : PROPRIÉTÉ	10
Article 21 : DÉLAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHÉ	10
Article 22 : RÉSILIATION DU MARCHÉ	11
Article 23 : NANTISSEMENT	11
Article 24 : SOUS TRAITANCE	11
Article 25 : CONTESTATIONS – LITIGES.....	11
Article 26 : OBLIGATIONS DE L'ADMINISTRATION.....	12
Article 27 : ASSURANCE.....	12
Article 28 : DROITS DE TIMBRES ET D'ENREGISTREMENT	12
Article 29 : CONDITIONS ET MODALITÉS DE RÉCEPTION DES PRESTATIONS	12
Article 30 : BORDEREAU DES PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE	13
Article 31 : DÉCOMPOSITION DU MONTANT GLOBAL.....	13

Cahier des prescriptions spéciales AO 04/2023	Audit de l'existant, études techniques et suivis des travaux en VDI et réseaux informatiques actifs et passifs pour les différents établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi.	4
--	--	---

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

En application des prescriptions du chapitre IV- Article 17, paragraphe 1 et 3, Article 20 -I- et Article 36 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'Université Abdelmalek Essaâdi ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle. (26 Avril 2022)

Article 1 : OBJECTIFS DE LA PRESTATION

Le présent appel d'offres a pour objet : **Audit de l'existant, études techniques et suivis des travaux en VDI et réseaux informatiques actifs et passifs pour les différents établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi.**

Article 2 : MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Le Marché se passera par Appel d'Offres ouvert sur Offres de Prix en application des Articles 16§1 et 17§1 du Règlement relatif aux Conditions et Formes de Passation des Marchés de l'Université Abdelmalek Essaâdi ainsi que Certaines Règles relatives à leur Gestion et à leur Contrôle (26 AVRIL 2022) et du Décret N°2-01-2332 du 22 Rabii I 1423 (04 Juin 2002) approuvant le CCAG-EMO.

Article 3 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces contractuelles constituant le marché seront par ordre de priorité :

- L'acte d'engagement ;
- Le présent CPS comprenant le bordereau des prix-détail estimatif ;
- L'offre technique ;
- Le CCAG-EMO approuvé par le décret n° 2-01-2332 du 22 Rabia 1423 (4 juin 2002).

Article 4 : REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX ET SPECIAUX

- Le Décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics ;
- Les textes officiels réglementant la main d'œuvre et les salaires.
- Le Décret n°2-07-1235 du 04 Novembre 2008 relatif au contrôle des dépenses de l'État ;
- Le Décret Royal n° 330.66 du 10 Moharrem 1387 (21 Avril 1967) portant règlement général de la comptabilité publique tel qu'il a été modifié ou complété ;
- Le Dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics ;
- Dahir n° 1.70.157 du 26 Jourmada I 1390 (30 Juillet 1970) relatif à la normalisation industrielle, notamment l'article 3 définissant l'ensemble des normes marocaines homologuées se rapportant aux travaux du bâtiment ;
- Le décret n ° 2-98-984 du 4 hija 1419 (22 mars 1999) instituant, pour la passation de certains marchés de services pour le compte de l'Etat un système d'agrément des personnes physiques ou morales exécutant des prestations d'études et de maîtrise d'œuvre.
- Les exigences techniques définies dans le référentiel TIA et ISO 11801 spécifique à la conception et l'installation des solutions de VDI,
- Les exigences techniques définies dans le référentiel Uptime Institute spécifique à la conception et l'installation des solutions de VDI,
- La réglementation relative aux réseaux de transmission des données pour en centraliser le stockage et la supervision (4G, ADSL, WAN, MAN, Hertzien, FO, Cat, etc.).

Cahier des prescriptions spéciales AO 04/2023	Audit de l'existant, études techniques et suivis des travaux en VDI et réseaux informatiques actifs et passifs pour les différents établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi.	5
--	--	---

- Les normes en vigueur et le standard APSAD de sécurité.

Tous les textes réglementaires rendus applicables à la date de la signature du marché.

Article 5 : CONSISTANCE ET OBJECTIF DE LA MISSION

La mission attribuée au BET dans le cadre du présent marché, consiste **Audit de l'existant, études techniques et suivis des travaux en VDI et des réseaux informatiques actifs et passifs pour les différents établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi.**

ARTICLE 6 : ETAPES DE LA MISSION

La mission à effectuer par le BET dans le cadre du présent marché se compose des 3 étapes principales suivantes :

- **Étape 1 : Audit de l'existant en câblage, switchs réseaux, firewalls, identification des vulnérabilités et amélioration possibles et proposition des recommandations pour les différents facultés et établissements et Datacenter Tétouan de l'université Abdelmalek Essaâdi.**
- **Étape 2 : rédaction du Cahier de charge et pour les différents facultés et établissements et les deux Datacenter de l'université Abdelmalek Essaâdi.**
- **Étape 3 : Dépouillement, suivis des travaux, Test et réceptions les différents facultés et établissements et les deux Datacenter de l'université Abdelmalek Essaâdi**

Les étapes précitées sont détaillées comme suit :

Etape 1 : Audit de l'existant en câblage, switch réseaux, firewalls, identification des vulnérabilités et amélioration possibles et proposition des recommandations pour les différents facultés et établissements et Datacenter Tétouan de l'université Abdelmalek Essaâdi :

Le titulaire du marché réalisera les prestations suivantes :

- Collecte des renseignements concernant les différents facultés et établissements objet de l'appel d'offre et vérification des différentes installations VDI, et réseaux informatiques actifs et passifs.
- Collecte des plans d'aménagement et établissement des relevés en cas de plans manquants des différents facultés et établissements concernés y compris plans de situation et les photos illustratives, des plans des réseaux informatiques, et des documents et renseignements sur les aspects sécurité et technique.
- Analyse de toutes les données techniques, organisationnelles et opérationnelles recueillies en se référant aux besoins du Maître d'Ouvrage et aux contraintes du site ainsi qu'aux règles de TIA, ISO 11801, et Uptime Institute, et APSAD pour le Datacenter Tétouan de l'université.
- Établissement des notes de calcul nécessaires pour l'étude de vérification de dimensionnement des différentes installations existantes.
- Relevé des différentes Vulnérabilités, et les pondérer selon avec un barème de 1 à 4 selon le standard AMADEC
- Présentation des différents scénarii et recommandations de conception et d'installation du système de VDI, et réseau LAN WAN informatiques dans les facultés et établissements concernés avec analyse comparative des solutions tenant compte des aspects technique, financier, délais et procédure d'exécution.
- Présentation des différents scénarii et recommandations de conception de mise à niveau

Cahier des prescriptions spéciales AO 04/2023	Audit de l'existant, études techniques et suivis des travaux en VDI et réseaux informatiques actifs et passifs pour les différents établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi.	6
--	--	---

d'installation des différents lots techniques du Datacenter Tétouan selon le standard Uptime Institute avec analyse comparative des solutions tenant compte des aspects technique, financier, délais et procédure d'exécution.

Le scénario final, dûment justifié, sera soumis à la validation de l'Administration.

Pour le scénario retenu, le titulaire fournira les éléments suivants :

- Les plans détaillés de déploiement du réseaux VDI en indiquant les cheminements des câbles ainsi que la source d'alimentation à utiliser et les travaux d'infrastructures nécessaires pour la transmission des données aux points de supervision et pour les différents facultés et établissements concernés,
- Le plan des interconnexions réseaux nécessaires de supervision et de liaison avec les opérateurs de télécommunications,
- Le document récapitulant les architectures téléinformatiques retenues, les normes professionnelles des installations requises, ainsi que les équipements téléinformatiques et de vidéosurveillance nécessaires.
- Les plans détaillés et note de calcul et estimatifs des solutions de mise à niveau du Datacenter Tétouan selon le standard Uptime Institute.

Le titulaire remettra un rapport global relatif à cette étape.

Étape 2 : Rédaction du Cahier de charge et pour les différents facultés et établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi, Ce CPS contenant les termes de référence pour la réalisation du projet et sa maintenance :

Le titulaire établira, le dossier d'appels d'offres correspondant (En trois exemplaires et une copie des fichiers électroniques) incluant :

- Les notes de dimensionnement des différents équipements nécessaires,
- Les descriptifs techniques précis des composants et équipements à installer,
- Les plans et schémas complets des réseaux et connectiques nécessaires,
- Les avant-métrés détaillés des prestations,
- Le mode de dévolution des marchés travaux,
- Le cahier des prescriptions spéciales comprenant les descriptifs détaillés des travaux,
- Le règlement de la consultation,
- Les estimations des coûts des équipements et des travaux,
- Assistance aux appels d'offres des travaux.

L'assistance apportée par le BET lors de cette phase consistera en :

- La fourniture des précisions ou compléments nécessaires afin de répondre aux éventuelles questions soulevées par les entrepreneurs candidats à la réalisation des travaux, objet du présent marché, lors de la préparation de leurs offres.
- L'analyse des offres des entrepreneurs et, s'il y a lieu, des offres-variantes en procédant à la vérification technique de la conformité des réponses aux documents des DCE travaux, à l'analyse des méthodes ou solutions techniques en s'assurant qu'elles sont assorties de toutes les justifications et avis techniques et qu'elles ne comportent pas d'omissions, d'erreurs ou de contradictions normalement décelables par un homme de l'art ;

Cahier des prescriptions spéciales AO 04/2023	Audit de l'existant, études techniques et suivis des travaux en VDI et réseaux informatiques actifs et passifs pour les différents établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi.	7
--	--	---

- L'établissement de rapports d'analyse comparative proposant des évaluations de ces offres, conformément aux critères de jugement du règlement de la consultation.

A l'issue de cette phase, le BET établi un rapport portant sur les aspects suivants :

- Synthèse des éventuelles demandes d'éclaircissements faites par les soumissionnaires et réponses correspondantes,
- Appréciation sur l'offre en rapport avec les critères du règlement de consultation,
- Prix anormalement bas ou excessifs et leur analyse,
- Proposition d'attribution du marché avec les options ou les variantes à retenir.

En cas d'allotissement de lancement de la concurrence, le BET devra s'y conformer et effectuer les prestations d'étude de chaque appel d'offres.

Il est rappelé au BET qu'il n'est pas autorisé à prendre contact directement avec les entreprises candidates. Si la consultation est déclarée infructueuse, le BET propose éventuellement un dossier de consultation modifié, dans un délai arrêté en accord avec l'Administration.

Étape 3 : Dépouillement, suivis des travaux, Test et réceptions les différents facultés et établissements et les deux Datacenter de l'université Abdelmalek Essaâdi

Dans le cadre de sa mission, le bureau d'études assure :

- Validation des études d'exécution des entreprises des travaux,
- Établissement des comptes rendus des réunions de chantier,
- Vérification de la conformité des travaux aux prescriptions du marché,
- Contrôle de la conformité des travaux aux prescriptions des pièces contractuelles et des plans d'exécution des ouvrages,
- Réception des travaux : Assister aux réceptions provisoire et définitive des travaux de tous les facultés et établissements objet du présent marché y compris :
 - Assistance aux opérations préalables à la réception des travaux qui comprennent les visites de pointage d'achèvement de toutes les parties d'ouvrages et le suivi des épreuves d'ouvrage,
 - Assistance au suivi des réserves formulées lors de la réception des travaux jusqu'à leur levée en s'assurant que le ou les Entrepreneurs effectuent les prestations nécessaires et en vérifiant leur bonne exécution,
 - Examen des désordres signalés pendant la période de parfait achèvement, et de mise en œuvre par le ou les Entrepreneurs des moyens permettant de remédier auxdits désordres,
 - Constitution, vérification et visa des dossiers des ouvrages exécutés nécessaires à l'exploitation de l'ouvrage, à partir des plans conformes à l'exécution remis par le ou les Entrepreneurs, des plans de recollement ainsi que des notices de fonctionnement et des prescriptions de maintenance des fournisseurs d'éléments d'équipements mis en œuvre.
- Vérification et validation des attachements, des situations présentées par les entreprises,
- Remise du rapport de fin des travaux regroupant les différents documents et fiches de contrôle et de

Cahier des prescriptions spéciales AO 04/2023	Audit de l'existant, études techniques et suivis des travaux en VDI et réseaux informatiques actifs et passifs pour les différents établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi.	8
--	--	---

réception des travaux effectués.

ARTICLE 7 : PRODUCTION DES DOCUMENTS A REMETTRE A L'ADMINISTRATION

Tous les documents et dossiers seront fournis à l'administration en fichiers sur clé USB et dans des chemises cartonnées à sangle en nombre d'exemplaires suivants :

- Les documents relatifs à chacune des 2 premières étapes de mission du BET seront remis au maître d'ouvrage en deux (02) exemplaires en version provisoire et quatre (04) exemplaires en version définitive.
- Les dossiers de consultations seront remis à l'administration en deux (02) exemplaires en version provisoire et deux (02) exemplaires en version définitive. En cas des appels d'offres infructueux le BET élaborera les DCE sans majoration de prix.
- Le dossier du marché des entreprises sera remis à l'administration en trois (03) exemplaires.
- Les plans d'exécution seront remis à l'administration en deux (02) exemplaires, portant la mention "BON POUR EXECUTION".
- Les documents de suivi, de contrôle ou de réception des travaux seront transmis soit par fax, soit par mail à l'administration.
- Les frais de reproduction de tirages supplémentaires pour les entreprises seront facturés directement à celles-ci par le BET.

ARTICLE 8 : MODALITES DE VERIFICATIONS DES PRESTATIONS ET D'APPROBATION DES DOCUMENTS FOURNIS

Durant chaque étape susvisée, l'Administration doit :

- Soit accepter le livrable.
- Soit inviter le titulaire à procéder à des corrections ou améliorations pour rendre le livrable conforme aux exigences du présent CPS, aux règles de l'art et aux remarques soulevées par l'Administration. Le titulaire dispose d'un délai de quinze (15) jours pour remettre le nouveau livrable tenant compte des corrections et améliorations. Ce délai fait partie du délai d'exécution global du marché.
- Soit, le cas échéant, prononcer un refus motivé pour insuffisance dûment justifiée. Dans ce cas, le titulaire est tenu de soumettre à l'Administration un nouveau livrable actualisé, la procédure décrite ci-dessus est réitérée et ce sans préjudice de l'application éventuelles dispositions de l'article 42 du CCAG-EMO relatif aux pénalités pour retard dans l'exécution des prestations.

Article 9 : PROFIL DE L'EQUIPE AFFECTEE A L'ETUDE

L'équipe du titulaire affecté au projet doit comprendre au minimum (le détail des profils est dans le RC) :

- **Profil et expérience du chef de projet (Ingénieur en Électricité / électrotechnique/ Energie) Expert Data center** Un ingénieur ou un cadre de profil Bac +5 minimums qualifiés dans les domaines de l'électricité
- **Équipe de projet profil ingénieurs** : (3 Ingénieurs d'état dont 1 profil en génie énergétique, 1 en génie électrique et 1 en informatique)
- **Équipe de projet profil techniciens : 2 Techniciens expérimentés.** (2 techniciens dont 1 profil Bâtiments, 1 Électromécanique des Systèmes Automatisés)

Article 10 : REMPLACEMENT DES CADRES PROPOSES

Les cadres proposés par le titulaire dans son offre ne peuvent être remplacés que par des cadres de qualification au moins égale et après accord confirmé par ordre de service de l'Administration.

Cahier des prescriptions spéciales AO 04/2023	Audit de l'existant, études techniques et suivis des travaux en VDI et réseaux informatiques actifs et passifs pour les différents établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi.	9
--	--	---

Article 11 : VALIDITE DU MARCHE – DELAI D'EXECUTION

Conformément aux dispositions de l'article 152 du décret n° 2.12.349 du 20 mars 2013, le présent marché ne sera valable définitif et exécutoire qu'après son approbation par l'autorité compétente.

Le délai d'exécution des études du présent marché est de Quatre mois et s'entend pour les 2 premières étapes.

Le délai prendra effet à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations objet du présent marché.

Les délais pris par l'Administration pour l'examen des livrables du BET et de lancement des appels d'offres des travaux ainsi que d'attribution des marchés correspondants ne seront pas comptabilisés dans le délai d'exécution du BET.

Le délai de suivi des travaux est lié aux délais nécessaires pour l'exécution des marchés de travaux et leur réception.

Le délai de remise des documents (fiches et rapports) relatifs aux interventions du BET pour le contrôle et la réception des travaux est fixé à sept (07) jours à compter de la date des dites interventions.

Le délai global du présent marché sera prolongé jusqu'à la réception définitive des travaux.

ARTICLE 12 : ARRETS DE L'EXECUTION DU MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article 154 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics et à celles de l'article 28 du CCAG-EMO, l'Administration a la possibilité d'arrêter l'exécution du marché au terme de chacune de ses étapes.

Dans ce cas, le marché est immédiatement résilié sans que le titulaire puisse prétendre à indemnité.

Article 13 : PENALITE DE RETARD

Au cas où les études ne seraient pas terminées dans le délai fixé ci-dessus, il sera appliqué une pénalité de 1/1000 du montant du marché par jour calendrier de retard, augmenté le cas échéant du montant des avenants intervenus.

Il sera de même appliqué la même pénalité ci-dessus en cas de retard constaté dans la remise des documents exigés lors de la phase du suivi des travaux.

Les pénalités ne pourront dépasser un plafond d'un dixième (10%) du montant initial du marché, augmenté le cas échéant du montant des avenants intervenus. Le montant des pénalités sera le cas échéant, déduit d'office des décomptes des sommes dues au titulaire du marché.

Article 14 : REVISION DES PRIX

Les prix du présent marché sont fermes et non révisables.

Article 15 : PAIEMENTS

1- Mode de règlement- conditions de paiements :

Le paiement des prix des prestations exécutées, objet du présent marché sera effectué au prorata des facultés et établissements couverts pour chacune des 3 étapes précitées et ce sur la base des éléments de la décomposition du prix global et forfaitaire augmenté le cas échéant par le montant des avenants passés avec le titulaire de la manière suivante :

- 30 % après la validation par le comité du pilotage des prestations objet de l'étape 1 susvisée.

Cahier des prescriptions spéciales AO 04/2023	Audit de l'existant, études techniques et suivis des travaux en VDI et réseaux informatiques actifs et passifs pour les différents établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi.	10
--	--	----

- 20 % après la validation par le comité du pilotage des prestations objet de l'étape 2 susvisée.
- 50% après la validation par le comité du pilotage des prestations objet de l'étape 3 susvisée décomposée comme suit :
 - 40% au prorata du montant des décomptes des travaux
 - 5% à la réception provisoire des travaux appliqués éventuellement au prorata du montant des décomptes des travaux réceptionnés provisoirement en cas de deux ou plusieurs marchés de travaux.
 - 5% à la réception définitive des travaux appliqués éventuellement au prorata du montant des décomptes des travaux réceptionnés définitivement en cas de deux ou plusieurs marchés de travaux.

2- Règlement des sommes dues

L'Université se libérera des sommes dues au titulaire du marché par lui en établissant les décomptes provisoires correspondants moyennant le prix indiqué dans le bordereau des prix détail estimatif.

Article 16 : LANGUE DES DOCUMENTS FOURNIS

Tous les documents fournis par le titulaire doivent être en langue française.

Article 17 : CAUTIONNEMENT ET RETENUE DE GARANTIE

Le cautionnement provisoire est fixé à **Vingt mille dirhams (20 000 DH)**.

Le cautionnement définitif est fixé à 3% du montant initial du marché. Il sera arrondi à la dizaine de Dirhams supérieure.

Si le titulaire ne réalise pas ce cautionnement dans les trente (30) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché, il est appliqué au titulaire une pénalité dont le taux est fixé à un pour cent (1 %) du montant initial du marché.

Par dérogation aux dispositions de l'article 40 du CCAG-EMO, il ne sera pas procédé à des prélèvements pour la retenue de garantie.

Article 18 : ELECTION DE DOMICILE

Les notifications du maître d'ouvrage sont valablement faites au domicile élu ou au siège social du titulaire mentionné dans l'acte d'engagement.

En cas de changement de domicile, le titulaire du marché doit se conformer aux prescriptions de l'article 17 du cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG-EMO).

Article 19 : SECRET PROFESSIONNEL

Le titulaire du marché s'engage à exiger de ses agents qu'ils gardent le secret professionnel et qu'ils ne fassent aucune communication écrite ou verbale se rattachant aux études qui lui seront confiées par l'Université ainsi que sur le programme de recherche qu'il effectuera.

Article 20 : PROPRIETE

Les études, objet de ce marché ainsi que leurs résultats restent propriété exclusive de l'université.

Article 21 : DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE

En application de l'article 153 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics, le bureau d'études déclaré attributaire ne sera libre de renoncer à son offre que si

Cahier des prescriptions spéciales AO 04/2023	Audit de l'existant, études techniques et suivis des travaux en VDI et réseaux informatiques actifs et passifs pour les différents établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi.	11
--	--	----

l'approbation de son marché ne lui est pas notifiée dans un délai de 75 jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Si la notification de l'approbation n'est pas intervenue dans ce délai, l'attributaire est libéré de son engagement vis-à-vis de l'Administration.

Toutefois, l'Administration peut avant l'expiration du délai visé ci-dessus, proposer à l'attributaire de maintenir son offre pour une période supplémentaire ne dépassant pas 30 jours. L'attributaire doit faire connaître sa réponse avant la date limite fixée par l'Administration.

Après l'expiration des délais précités, l'attributaire du marché reste engagé tant qu'il n'y a pas expressément renoncé par écrit.

Article 22 : RESILIATION DU MARCHÉ

Les conditions de résiliations sont celles prévues par le CCAG-EMO ainsi que l'article 159 du décret n° 2.12.349 du 20 mars 2013.

Article 23 : NANTISSEMENT

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement du présent marché, il est précisé que :

- 1/ - La liquidation des sommes dues par l'Administration en exécution du présent marché sera opérée par le **président de l'université**,
- 2/ - Le fonctionnaire chargé de fournir au titulaire du présent marché ainsi qu'aux bénéficiaires du nantissement ou subrogations, les renseignements et états prévus à l'article 6 du Dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics.
- 3/ - Les paiements prévus au présent marché seront effectués par le **Trésorier de l'université**, seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du marché.

En application du paragraphe 5 de l'article 11 du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG-EMO), le L'Administration délivrera au titulaire sur sa demande et contre récépissé un exemplaire en copie conforme de son marché.

Les frais de timbres de l'original, conservé par l'Administration, sont à la charge de titulaire.

Article 24 : SOUS TRAITANCE

En application des dispositions de l'article 158 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics, le prestataire doit notifier à l'Administration pour toute sous-traitance d'une partie du marché la nature des prestations qu'il envisage de sous-traiter, ainsi que l'identité, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse des sous-traitants et une copie certifiée conforme du contrat de sous-traitance.

Toutefois, l'étude relative à l'étape 1, constituant le corps d'état principal du présent marché, ne peut faire objet de sous-traitance.

Article 25 : CONTESTATIONS – LITIGES

Les différents litiges qui pourraient survenir entre l'Administration et le titulaire du marché seront traités conformément aux dispositions des articles 53, 54 et 55 du CCAG- EMO.

Article 26 : OBLIGATIONS DE L'ADMINISTRATION

L'Administration facilitera au titulaire du marché, l'accès aux informations et documents utiles et relatifs aux études qui lui sont confiées dans le cadre du présent marché, et dont dispose l'Administration.

Cahier des prescriptions spéciales AO 04/2023	Audit de l'existant, études techniques et suivis des travaux en VDI et réseaux informatiques actifs et passifs pour les différents établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi.	12
--	--	----

L'Administration facilitera l'introduction des agents chargés des études auprès de tous les services locaux ou centraux dont la consultation ou la collaboration s'avérerait nécessaire à ces études.

Article 27 : ASSURANCE

Le titulaire doit adresser à l'Administration, avant tout commencement des études, les attestations des polices d'assurance qu'il doit souscrire et qui doivent couvrir les risques inhérents à l'exécution du marché et ce conformément aux dispositions de l'article 20 du CCAG EMO tel qu'il a été annulé et remplacé par le décret n° 2-05-1434 du 28 décembre 2005.

Article 28 : DROITS DE TIMBRES ET D'ENREGISTREMENT

Les frais de timbre et d'enregistrement éventuel sont à la charge du titulaire du marché.

Article 29 : CONDITIONS ET MODALITES DE RECEPTION DES PRESTATIONS

Les conditions et modalités de réception des prestations du titulaire seront faites selon les prescriptions de l'article 9 ci-dessus.

L'acceptation des livrables du BET par l'administration vaut réception de la prestation correspondante.

Les réceptions provisoires et définitives des prestations du BET, coïncideront avec les réceptions correspondantes des travaux du dernier site concerné parmi les sites objet du présent marché.

Cahier des prescriptions spéciales AO 04/2023	Audit de l'existant, études techniques et suivis des travaux en VDI et réseaux informatiques actifs et passifs pour les différents établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi.	13
--	--	----

Article 30 : BORDEREAU DES PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE


N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
1	Audit de l'existant en câblage, switch réseaux, firewalls, identification des vulnérabilités et amélioration possibles et proposition des recommandations pour les différents facultés et établissements et <u>Datacenter</u> Tétouan de l'université Abdelmalek Essaâdi				
1.1	Facultés et établissement de <u>la ville de Tétouan</u> (FS, ENSA, FSJES, FLSH, FOD, ENS)	U	6		
1.2	Facultés et établissement de <u>la ville de Tanger et Larache</u> (FP Larache, et pour Tanger (ENSA, FSJES, FMP, FST, ENCG, ESRF)	U	7		
1.3	Facultés et établissement de <u>la ville de Hoceima</u> (FST, ENSA)	U	2		
1.4	Datacenter à Tétouan	U	1		
Total général Audit de l'existant en câblage, switch réseaux, firewalls, identification des vulnérabilités et amélioration possibles et proposition des recommandations pour les différents facultés et établissements et Data center Tétouan de l'université Abdelmalek Essaâdi					
2	<u>Rédaction du Cahier de charge et pour les différents facultés et établissements et les deux Data center de l'université Abdelmalek Essaâdi</u>				
2.1	Facultés et établissement de <u>la ville de Tétouan</u> (FS, ENSA, FSJES, FLSH, FOD, ENS)	U	6		
2.2	Facultés et établissement de <u>la ville de Tanger et Larache</u> (FP Larache, et pour Tanger (ENSA, FSJES, FMP, FST, ENCG, ESRF)	U	7		
2.3	Facultés et établissement de <u>la ville de Hoceima</u> (FST, ENSA)	U	2		
2.4	Mise à niveau du Datacenter à Tétouan	U	1		
2.5	Datacenter à Tanger	U	1		
Total général Rédaction du Cahier de charge et pour les différents facultés et établissements et les deux Datacenter de l'université Abdelmalek Essaâdi					
3	<u>Dépouillement, suivis des travaux, Test et réceptions les différents facultés et établissements et les deux Datacenter de l'université Abdelmalek Essaâdi</u>				

Cahier des prescriptions spéciales AO 04/2023	Audit de l'existant, études techniques et suivis des travaux en VDI et réseaux informatiques actifs et passifs pour les différents établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi.	14
--	--	----

3.1	Facultés et établissement de la ville de Tétouan (FS, ENSA, FSJES, FLSH, FOD, ENS)	U	6		
3.2	Facultés et établissement de la ville de Tanger et Larache FP Larache, et pour Tanger (ENSA, FSJES, FMP, FST, ENCG, ESRF)	U	7		
3.3	Facultés et établissement de la ville de Hoceima (FST, ENSA)	U	2		
3.4	Mise à niveau du Datacenter à Tétouan	U	1		
3.5	Datacenter à Tanger	U	1		
<u>Total général de dépouillement, suivis des travaux, Test et réceptions les différents facultés et établissements et les deux Datacenter de l'université Abdelmalek Essaâdi</u>					
Total général HT					
TVA 20 pour cents					
Total général TTC					

Audit de l'existant, études techniques et suivis des travaux en VDI et réseaux informatiques actifs et passifs pour les différents établissements et les deux Datacenter de l'Université Abdelmalek Essaâdi.

NUMERO DU MARCHE :

<u>Établi par :</u> Tétouan, le	<u>Présenté par :</u> Tétouan, le
<u>Lu et accepté par</u> le	<u>Visé par :</u> Tétouan, le
<u>Approuvé par :</u>  <p>Le Président de l'Université <i>Bouchta EL MOUMNI</i> Bouchta EL MOUMNI</p> Tétouan, le	